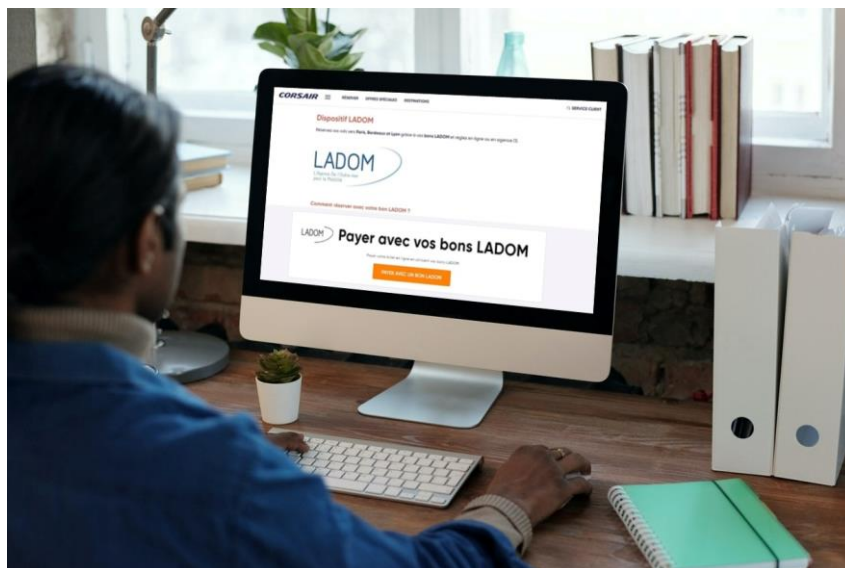


Corsair est la première compagnie aérienne à proposer de réserver un vol en ligne avec un bon LADOM



Corsair est la première compagnie aérienne à donner la possibilité aux résidents des DOM bénéficiant d'une aide à la continuité territoriale, de réserver un vol sur son site <https://www.flycorsair.com/fr> avec un bon LADOM. En tant que compagnie de référence des Outre-mer, Corsair accompagne ainsi les ultra-marins dans leur démarche en facilitant leur réservation.

Depuis décembre 2021, Corsair innove et propose aux voyageurs résidents à Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, La Réunion et Mayotte de réserver un vol sur son site Internet en bénéficiant de la réduction attachée aux bons LADOM. En plus d'un gain de temps conséquent, cela permet aux voyageurs d'éviter de multiplier les contacts en cette période où les contraintes sanitaires sont strictes. Autre avantage, ils n'ont plus à respecter les horaires d'ouverture d'une agence physique et peuvent réserver tranquillement de chez eux à l'heure qu'ils préfèrent.

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources (quotient familial du foyer de rattachement inférieur ou égal à 11 991 euros). Pour en bénéficier, il suffit de constituer un dossier en ligne auprès de LADOM sur : <https://mobilite.ladom.fr/subvention-billet>.

« Cette nouvelle fonctionnalité était très attendue depuis la dématérialisation proposée par les services de LADOM. Désormais, nos clients peuvent effectuer leurs démarches administratives et leurs réservations de billets d'avion sans à avoir à se déplacer ! Une vraie innovation au service de nos clients, et très simple d'utilisation : au moment du paiement sur notre site, il sera proposé le paiement avec un bon LADOM si le dossier respecte les conditions d'utilisation du bon. Et bien entendu, nos conseillers resteront toujours disponibles si les voyageurs préfèrent venir dans l'une de nos 4 agences à La Réunion » souligne **Jules Perreau, directeur régional océan Indien de Corsair.**

Exemples de prix avec déduction d'un bon LADOM

Prix à partir de :

- 467€ TTC Fort-de-France ou Pointe-à-Pitre / Paris-Orly (vol aller/retour comprenant un bagage en soute)
 ➔ Montant du bon LADOM 270€ soit un total de 197€ TTC à la charge du passager
- 649€ TTC La Réunion / Paris-Orly (vol aller/retour comprenant un bagage en soute)
 ➔ Montant du bon LADOM 440€ soit un total de 209€ TTC à la charge du passager
- 765€ TTC Mayotte / Paris-Orly (vol aller/retour comprenant un bagage en soute)
 ➔ Montant du bon LADOM 440€ soit un total de 325€ TTC à la charge du passager

Comment réserver son vol sur www.flycorsair.com avec un bon LADOM ?

1. Se connecter sur www.flycorsair.com
2. Rechercher ses vols en choisissant ses dates et sa destination en France Métropolitaine (Paris, Lyon, Marseille, Nantes et Bordeaux).
3. Au moment du paiement, si le dossier respecte les conditions d'utilisation du bon, le paiement avec un bon LADOM est proposé.

A propos de Corsair

Compagnie aérienne française régulière long courrier, Corsair emploie 970 collaborateurs. Elle transporte 1,2 million de passagers par an. Corsair opère des vols réguliers vers les Caraïbes (Guadeloupe et Martinique, Punta Cana), l'océan Indien (La Réunion, l'île Maurice, Mayotte), l'Afrique (Côte d'Ivoire) et le Canada (Montréal).

La compagnie propose de nombreuses liaisons entre les Outre-mer et la province :

- Lyon et Marseille vers La Réunion et Mayotte
- Paris-Orly / Maurice et Lyon / Marseille / Maurice
- Nantes / Fort-de-France
- Lyon / Pointe-à-Pitre
- Bordeaux / Pointe-à-Pitre.

Contacts presse

Martine Haas – Directrice communication – mhaas@corsair.fr

Julie Fortun – Chargée de communication – jfortun@corsair.fr – 06.14.48.44.59

Camille Vézirian – Chargée de communication – cvezirian@corsair.fr – 06.65.74.97.61